

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1493

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2011-2012 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2011-2012;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU l'analyse des demandes budgétaires par le comité du budget, présidé par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2011-2012 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1494

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne;

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2009-2014 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement pour l'année 2011-2012 soit déposé au conseil d'administration pour adoption, et ce, tel que réparti dans les enveloppes suivantes :

•	Maintien des actifs	1 224 000 \$
•	Enveloppe de rattrapage-bâtiment	480 000 \$
•	Développement des systèmes d'information	294 000 \$
•	Résorption du déficit d'entretien accumulé	582 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1495

concernant les modifications aux tarifs du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.17 du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'augmentation des coûts d'entretien et la nécessité d'effectuer des réfections et ajouts d'espaces aux parcs de stationnement;

ATTENDU la nécessité de procéder à certaines modifications au parc de stationnement afin de mieux répondre à l'augmentation de la demande et à la hausse de clientèle;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des terrains et bâtiments, responsable de la gestion des parcs de stationnement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais de la façon suivante :

- ❖ Modifier l'article 4.17 Tarif comme suit :

Ces tarifs incluent les taxes.

	Zone 1	Zone 2
Permis annuel	640 \$	320 \$
Permis trimestriel	N/D	135 \$
Permis d'été	N/D	70 \$
Permis trimestriel de soir et de fin de semaine	N/D	100\$
Permis Résidence trimestriel	N/D	135 \$
Permis Installations sportives Alexandre-Taché et Lucien-Brault	N/D	Inclus dans le prix de l'abonnement
Permis quotidien	N/D	10 \$/jour
Permis à l'heure (horodateur)	N/D	2 \$/heure

Lesdites modifications entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1496

concernant l'approbation d'une entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet d'entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'UQO;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort et l'UQO désirent développer un accord qui reconnaît l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs en ce qui a trait à la prestation de services de santé en français;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort reconnaît que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada ou en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de ses activités cliniques et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort reconnaît également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort reconnaît en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques, qu'offrent les patients, le personnel et les installations de l'Hôpital Montfort;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît que l'Hôpital Montfort assure des soins de santé primaires et secondaires en français à la communauté francophone régionale et plus généralement franco-ontarienne;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît également que l'enseignement et la recherche en psychologie en français doivent se faire dans un milieu francophone et que l'Hôpital Montfort constitue un établissement pouvant permettre aux candidats de niveau doctoral en psychologie d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone;

ATTENDU QUE l'Hôpital Montfort et l'UQO reconnaissent leurs intérêts communs à voir naître et se développer un programme de résidence francophone en psychologie en milieu hospitalier qui soit agréé par la Société canadienne de psychologie dans le but d'assurer l'accès à une formation d'excellence pour les futurs psychologues francophones;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1496

concernant l'approbation d'une entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de l'entente de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1497

concernant l'engagement d'un coordonnateur à la gestion financière au Service des finances

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances;

ATTENDU l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'engagement de monsieur Dominique Roy à titre de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances, à compter du 19 avril 2011;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de monsieur Dominique Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 347S-CX-1498

concernant l'adjudication du contrat pour les services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quarante-septième réunion (spéciale) tenue le lundi 18 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 17 mars 2011 au 6 avril 2011 conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les soumissions déposées à la division des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Malex a soumis une proposition conforme et le meilleur prix;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 5.3.3 c) prévoyant que le comité exécutif approuve les dépenses, engagement financier et les modifications budgétaires de plus de 125 000 \$, mais inférieures à 250 000 \$, dans le cadre des budgets adoptés par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services de collecte de déchets aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault pour un montant estimé de 109 052,36 \$ (montant net de taxes) plus les montants reliés au frais de levées de conteneurs à déchets de construction selon les besoins à l'entreprise Malex pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2014, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour deux périodes additionnelles après entente entre les parties;

DE MANDATER le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général